



lors d'une liquidation/caution bancaire

Par **biquetta**, le **09/09/2011** à **18:25**

bonjour

notre bail arrive à échéance le 15 octobre 2011 nous pensions pouvoir tenir encore mais la situation s'est empirée en très peu de temps et nous avons dépassé le délai de dénonciation du bail de 6 mois .donc nous envisageons une liquidation avant que la situation ne s'aggrave. mais mon souci est que mon père qui fait partie de la SARL s'est mis caution bancaire à hauteur de 11000€ .que se passera-t-il si nous partons tout de même au moment du renouvellement de bail par le biais d'une liquidation.

merci.